



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : R617/2021 (corr. : C. Robert)

N/Réf. : AA/AH/BXL22012_685_PU_FosséAusLoups_7_13

Bruxelles, le 07/02/2022

Annexe : /

Objet : BRUXELLES. Rue du Fossé aux Loups, 7-13. Demande de permis d'urbanisme portant sur la mise en conformité de l'utilisation du premier étage comme hôtel.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 1/02/2022, nous vous communiquons *l'avis* formulé par notre Assemblée en sa séance du 2/02/2022, concernant le dossier sous rubrique.

Cette demande concerne les immeubles situés 7 à 13, rue du Fossé aux Loups, à l'angle avec la place de la Monnaie, situés dans la zone de protection du bien classé situé au n° 32. Le dossier porte sur la mise en conformité des modifications intervenues par rapport au permis délivré en 2007, suite à la réaffectation du premier étage en hôtel (affecté selon la situation de droit en bureaux et espaces de stockage). Outre l'aménagement intérieur et la modification des façades arrière, la régularisation concerne en façades avant, la modification de deux baies au n° 9, la pose de garde-corps au n° 11 et le maintien de la composition de la façade donnant vers la place.

Selon la Commission, l'état de fait des façades de la rue du Fossé aux Loups n'a pas d'incidences patrimoniales majeures par rapport aux perspectives sur et depuis le bien classé situé au n° 32. Elle regrette cependant que les deux baies du premier étage de la maison n°9 aient été transformées en portes-fenêtres. La suppression des allèges a rendu leurs dimensions disproportionnées, au détriment de l'intérêt architectural de la façade et de celle du front bâti.

La Commission insiste également pour que les menuiseries adoptent une couleur homogène et demande que l'ensemble des fenêtres soient munies de châssis en bois peint en blanc conformément à la situation de droit.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


Ch. FRISQUE
Président f.f.

c.c. :

tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; bannegarn@urban.brussels ;
celine.robert@brucity.be ; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ;
mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels

1/1